



Réorganisation des services de la Protection de l'Enfance

Position de la Collectivité Territoriale de Guyane

Il a été porté à la connaissance de la Collectivité Territoriale de Guyane, l'existence d'une polémique sur la réorganisation des services de l'Enfance en Danger dont elle a la charge. Face à ces allégations, il s'avère nécessaire d'y apporter un éclairage plus que constructif.

Ainsi, dès l'avènement de la CTG, le Président Rodolphe Alexandre a souhaité que soit engagée une réforme du dispositif de protection de l'Enfance hérité de l'ancienne gouvernance.

Actuellement, la réflexion menée en concertation avec les acteurs internes et les partenaires de la Collectivité Territoriale propose notamment la révision de l'organigramme et de l'organisation de ses services, avec l'appui d'experts tels que l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance.

Cette réforme est d'autant plus impérieuse qu'il s'agit de faire répondre le fonctionnement du dispositif au cadre légal imposé par la loi de 2007 réformant la Protection de l'Enfance, mais aussi de mettre en œuvre la loi de mars 2016 relative à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Outre cette normalisation réglementaire et obligatoire, il s'agit d'organiser la réponse à un besoin avéré et croissant sur notre territoire, relatif à public d'une grande fragilité.

Ce projet vise en effet à améliorer l'évaluation, l'orientation, l'accueil et le suivi des jeunes à placer et/ou placés. Il s'agit également de fluidifier et d'optimiser les interactions avec les partenaires que sont la Justice, les établissements hospitaliers et l'Education nationale.

Le choix de la position sur l'organigramme d'un des services de la Protection de l'Enfance, la Cellule d'Information Préoccupante, relève de la prérogative de l'Exécutif, comme c'est le cas dans tous les départements de France comme d'Outre-Mer. Et ne constitue qu'un point dans la stratégie menée.

Au de-là d'une critique qui aurait pu être entendue sur ces travaux si elle avait été constructive, le Président de la CTG regrette, qu'à des fins sensationnalistes ou de pressions, la tragédie ayant abouti au décès de la petite Anaïs en 2007, impliquant l'Ex-conseil général, soit instrumentalisée.

Le Président Rodolphe Alexandre tient à rassurer la population, la CTG a toujours accordé une grande attention à l'Enfant dans ses programmes et ses services. Raison pour laquelle, la réflexion continuera d'être menée pour réformer les dispositifs existants, pour une réponse publique performante, au plus proche des besoins des Guyanais.

COMMUNIQUÉ